

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 21/04/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant le difénoconazole, RVD2022-05. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

GROUPES 3 7 FONGICIDES

**APROVIA® TOP**  
une technologie du SOLATENOL®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

Pour la suppression ou la répression à large spectre de maladies dans les cultures indiquées.

**PRINCIPES ACTIFS :**

Benzovindiflupyr..... 78 g/L  
Difénoconazole ..... 117 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



**POISON**

**DANGER — IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

NO D'HOMOLOGATION : 31526  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : 0,5 L – vrac

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**NOTE : Ce produit peut causer la sensibilisation de la peau chez certaines personnes.**

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture pour les humains et les animaux.

Irritant pour les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Nocif or mortel en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler/respirer le brouillard.

**Délai de sécurité (DS) :**

**NE PAS** entrer ni laisser des travailleurs entrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 10 jours pour effectuer des travaux de retournement des sarments et d'annélation de la vigne dans les raisins et pendant 2 jours pour la récolte à la main, la formation, l'éclaircissage, l'élagage manuel, le palissage et l'effeuillage des raisins. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit, **NE PAS** entrer ni laisser des travailleurs entrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

**NE PAS** appliquer dans les serres.

Appliquer le produit seulement lorsque le risque de dérive hors de la zone à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de pulvérisation.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## 5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, les chaussures et les chaussettes, et lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Le port de gants et de lunettes protectrices ou d'un écran facial ne sont pas requis lors de l'application en cabine fermée.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

## 6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin

d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Le benzovindiflupyr est persistant et peut avoir un effet de rémanence. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du benzovindiflupyr dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Le difénoconazole est persistant et peut avoir un effet de rémanence.. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les sites traités avec des produits contenant du difénoconazole la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## 8.0 ÉLIMINATION

### **Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange

- à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

APROVIA® et SOLATENOL® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPES 3 7 FONGICIDES

**APROVIA® TOP**  
une technologie du SOLATENOL®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

Pour la suppression ou la répression à large spectre de maladies dans les cultures indiquées.

**PRINCIPES ACTIFS :**

Benzovindiflupyr..... 78 g/L

Difénoconazole ..... 117 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



**POISON**

**DANGER — IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

NO D'HOMOLOGATION : **31526**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
<b>AVIS À L'UTILISATEUR</b> .....	1.0
<b>PREMIERS SOINS</b> .....	2.0
<b>RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES</b> .....	3.0
<b>MISES EN GARDE</b> .....	4.0
<b>ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)</b> .....	5.0
<b>MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES</b> .....	6.0
<b>ENTREPOSAGE</b> .....	7.0
<b>ÉLIMINATION</b> .....	8.0
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT</b> .....	9.0
Précautions générales relatives à l'emploi.....	9.1
<b>MODE D'EMPLOI</b> .....	10.0
Précautions générales.....	10.1
Application par voie terrestre .....	10.2
Directives de mélange .....	10.2.1
Directives de pulvérisation .....	10.2.2
Nettoyage de l'équipement.....	10.2.3
Application pneumatique.....	10.3
Directives de pulvérisation .....	10.3.1
Nettoyage de l'équipement.....	10.3.2
Application par voie aérienne.....	10.4
Précautions générales.....	10.4.1
Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire.....	10.4.2
Directives de mélange .....	10.4.3
Directives de pulvérisation .....	10.4.4
Nettoyage de l'équipement.....	10.4.5
Mises en garde propres au produit .....	10.5
Zones tampons sans pulvérisation.....	10.6
Restrictions concernant les rotations des cultures.....	10.7
<b>MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE</b> .....	11.0
Légumes racines (sous-groupe de cultures 1B) .....	11.1
Légumes-tubercules et légumes-cormes (sous-groupe de cultures 1C) .....	11.2
Légumes-fruits (groupe de cultures 8-09) .....	11.3
Cucurbitacées (groupe de cultures 9).....	11.4
Fruits à pépins (groupe de cultures 11-09).....	11.5
Petits fruits de plantes grimpantes (sous-groupe de cultures 13-07F) .....	11.6
Colza (sous-groupe de cultures 20A).....	11.7
<b>USAGES LIMITÉES</b> .....	12.0
Ginseng.....	12.1



**Oignon bulbe (sous-groupe de culture 3-07A) et oignon vert (sous-groupe de culture 3-07B) 12.2**

---

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE ..... 13.0**

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**NOTE : Ce produit peut causer la sensibilisation de la peau chez certaines personnes.**

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture pour les humains et les animaux.

Irritant pour les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Nocif or mortel en case d'ingestion. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler/respirer le brouillard.

**Délai de sécurité (DS) :**

NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 10 jours pour effectuer des travaux de retournement des sarments et d'annélation de la vigne dans les raisins et pendant 2 jours pour la récolte à la main, la formation, l'éclaircissage, l'élagage manuel, le palissage et l'effeuillage des raisins. Pour toute autre activité effectuée après l'application du produit, NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

NE PAS appliquer dans les serres.

Appliquer le produit seulement lorsque le risque de dérive hors de la zone à traiter est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de pulvérisation.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)**

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, les chaussures et les chaussettes, et lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Le port de gants et de lunettes protectrices ou d'un écran facial ne sont pas requis lors de l'application en cabine fermée.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin

d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Le benzovindiflupyr est persistant et peut avoir un effet de rémanence.. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du benzovindiflupyr dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Le difénoconazole est persistant et peut avoir un effet de rémanence.. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les sites traités avec des produits contenant du difénoconazole la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## 8.0 ÉLIMINATION

### **Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

## **9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

APROVIA® TOP est un produit à large spectre composé de deux fongicides. Il possède des propriétés préventives et curatives et est recommandé pour la suppression ou la répression de certaines maladies importantes des végétaux, comme les taches foliaires et les blancs. APROVIA TOP est principalement utilisé en pulvérisation foliaire et peut être utilisé dans le cadre de programme de pulvérisation en bloc, en alternance ou en mélange avec d'autres produits phytosanitaires. Tous les traitements doivent être effectués selon les directives figurant sur l'étiquette.

### **9.1 Précautions générales relatives à l'emploi**

Ne pas appliquer APROVIA TOP avec du matériel d'irrigation.

**LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.**

Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

Ne pas effectuer plus de deux applications d'APROVIA TOP, avant d'alterner avec un autre fongicide homologué pour la même maladie n'appartenant au groupe 7.

Comme certaines espèces des groupes de cultures n'ont été testées pour ce qui est de l'efficacité et de la phytotoxicité du traitement aux doses recommandées sur l'étiquette, l'emploi de ce produit est à la discrétion de l'utilisateur.

## **10.0 MODE D'EMPLOI**

### **10.1 Renseignements généraux**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Une couverture complète est requise pour assurer une suppression efficace des maladies. Les applications effectuées avec des buses, un volume d'eau et une pression assurant une couverture complète et uniforme sont en général les plus efficaces contre les maladies.

Pour éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque les conditions favorisent la dérive hors cible. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur, car cela pourrait endommager la culture.

Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de pulvérisation et son étalonnage, consulter le fabricant du pulvérisateur et les recommandations provinciales.  
Ne pas appliquer avec un système de pulvérisation à très faible volume.

N'utiliser que sur des cultures pour lesquelles l'application par voie aérienne est indiquée.

## 10.2 Application par voie terrestre

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

### 10.2.1 Directives de mélange

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée.

- APROVIA TOP est une formulation concentrée émulsifiable.
- Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement à effectuer.
- Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit.
- Agiter la solution avant et pendant l'application.
- Rincer l'équipement de pulvérisation à fond avec de l'eau propre après chaque journée de pulvérisation et appliquer les rinçures dans une zone précédemment traitée.

#### **APROVIA TOP utilisé seul (pas de mélange en cuve)**

- Mettre entre la moitié et les deux tiers de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir de mélange.
- En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter l'APROVIA TOP dans le réservoir.
- Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.
- Commencer à appliquer la solution lorsque l'APROVIA TOP est complètement mélangé à l'eau.
- Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

#### **APROVIA TOP mélanges en réservoir:**

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits. Ne pas excéder les doses indiquées sur l'étiquette des produits d'association et suivre les précautions et les restrictions les plus limitatives indiquées sur les étiquettes des produits.

Parfois, le mélange de deux produits antiparasitaires ou d'un produit antiparasitaire avec un engrais peut avoir certains effets biologiques, notamment une réduction de l'efficacité du traitement antiparasitaire ou des dommages accrus à la culture. L'utilisateur doit communiquer avec Syngenta Canada inc. pour obtenir plus d'informations avant de mélanger tout produit antiparasitaire ou engrais qui n'est pas explicitement recommandé dans le présent document.

### Mélange dans le réservoir du pulvérisateur

- Mettre entre la moitié et les deux tiers de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir de mélange.
- Mettre l'agitateur en marche, puis verser les produits d'association dans l'ordre décrit ci-devant.
- Laisser le temps aux produits de se dissoudre ou de se disperser complètement dans l'eau. Poursuivre l'agitation et ajouter le reste de l'eau ainsi que le fongicide APROVIA TOP dans le réservoir du pulvérisateur.
- Laisser le temps à l'APROVIA TOP de se disperser complètement.
- Effectuer l'application en maintenant l'agitation.

#### 10.2.2 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha ou selon les directives propres aux cultures et aux ravageurs inclus ci-dessous, le volume le plus GRAND étant à retenir. Un volume d'eau approprié contribue à assurer une bonne couverture.
2. Agitation dans le réservoir du pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'injection de liquide qui permet une recirculation d'au moins 7 - 10 % du volume du réservoir par minute. **NE PAS** utiliser d'agitateur pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter tout encrassement. Utiliser un tamis de 16 mailles ou plus *grossiers* du côté aspiration de la pompe. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Utiliser un tamis de 50 mailles ou plus *grossiers* entre la pompe et la rampe.
4. Buses de pulvérisation: des buses à jet plat de 80° ou 110° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à réduction d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyennes selon l'ASAE.
6. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.



### 10.2.3 Nettoyage de l'équipement

#### Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le fongicide APROVIA TOP, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

#### Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide APROVIA TOP sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association pour prendre connaissance des directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
  1. Vider et rincer le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, de cultures ou de mauvaises herbes en floraison, des puits ou de toute autre source d'eau.
  2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
  3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

### 10.3 Application pneumatique

Application pneumatique : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

#### 10.3.1 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 375 L de volume de pulvérisation à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux sur les cultures et les ravageurs qui suivent si ce volume est PLUS GRAND. Le volume d'eau doit dépasser la recommandation minimale aux stades ultérieurs du développement des fruits.
2. Qualité de la pulvérisation : Choisir des buses et une pression permettant d'obtenir de fines gouttelettes (selon l'ASAE).
3. Projection du brouillard de pulvérisation : Choisir des buses, des réglages de déflecteurs, une vitesse de l'air et un volume qui feront en sorte que seul le couvert végétal sera traité. Le brouillard doit être pulvérisé au-dessus des végétaux ciblés. Tenir compte de la forme et de la densité du couvert végétal traité au moment du réglage de la projection du brouillard.
4. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

#### 10.3.2 Nettoyage de l'équipement

##### Avant la pulvérisation :

Avant d'utiliser le fongicide APROVIA TOP, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, l'équipement de manipulation des produits chimiques, les conduites et le filtre sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide APROVIA TOP sécher dans le réservoir du pulvérisateur.

Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage. Il est recommandé de procéder de la manière suivante :

1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer l'équipement d'application à proximité de végétaux désirables, des puits ou de toute autre source d'eau.
2. Enlever toutes les buses et les tamis et les laver séparément.
3. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

#### **10.4 Application par voie aérienne**

##### **10.4.1 Précautions générales**

Éviter de traiter dans des conditions où il est impossible d'obtenir une couverture uniforme ou lorsqu'il y a un risque de dérive excessive. Ne pas appliquer directement sur des humains ou des animaux.

Application par pulvérisation aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les doses recommandées pour l'application par voie aérienne figurant sur la présente étiquette. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

##### **10.4.2 Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un

système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange et le chargement des produits ainsi que le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions que doit prendre l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

#### 10.4.3 Directives de mélange

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou **PEUT ÊTRE** mélangé à l'eau avant d'être transféré dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant l'utilisation.

**REMARQUE** : il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.

**REMARQUE** : les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lots.

**REMARQUE** : il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

Il **N'EST PAS** recommandé de combiner des formulations (WG ou DF) et des produits d'association dans un même lot. Mélanger les lots de formulations WG ou DF tout d'abord, pomper dans la trémie, puis ajouter les produits d'association par induction ou sous la forme de mélanges par lot supplémentaires.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Bien mélanger tous les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter pour obtenir un mélange uniforme. Pomper dans la trémie.
3. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot toutes les autres formulations SC.
4. Bien mélanger par lot le fongicide APROVIA TOP et tous les produits d'association de formulation EC. Les formulations EC peuvent aussi être ajoutées au lot à partir de l'étape 2.
5. Induire ou bien mélanger par lot les solutions de produits d'association de formulation SN ou SL. Les formulations SN/SL peuvent aussi être ajoutées au lot à l'étape 2.
6. Pomper les produits SC, EC et/ou SN/SL mélangés par lot dans la trémie.
7. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
8. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
9. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
10. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes

aquatiques.

#### 10.4.4 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquez dans un volume de pulvérisation de 40 L/ha. Un volume d'eau approprié contribue à assurer une bonne couverture.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant à la classification moyenne ou grossière de l'ASAE (diamètre médian de 340 microns ou plus).
3. Pression : tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille allant de moyenne à grossière (selon l'ASAE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

#### 10.4.5 Nettoyage de l'équipement

##### Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le fongicide APROVIA TOP s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont entièrement propres.

##### Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. Ne pas laisser de résidus de fongicide APROVIA TOP sécher dans l'équipement d'application.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association pour prendre connaissance des directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
  1. Vider et rincer le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **Ne pas** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de cultures ou de mauvaises herbes en floraison, des puits ou tout autres sources d'eau.
  2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
  3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

#### 10.5 Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-964-3682. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Suivre les recommandations fournies par les services locaux de dépistage des maladies ou les calendriers de pulvérisation provinciaux quant au moment approprié pour l'application des fongicides protecteurs dans la région. Des pratiques culturales telles que la gestion du couvert végétal et l'enlèvement des débris culturels à la fin de l'hiver doivent être intégrées à l'usage de fongicides pour réduire l'incidence des maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court entre les traitements lorsque la maladie exerce une forte pression, dans les variétés très sensibles ou quand les conditions météorologiques sont favorables au développement des maladies.

Les traitements effectués avec l'APROVIA TOP doivent faire partie d'une stratégie globale de lutte contre les maladies; cette stratégie doit englober le choix de variétés tolérantes aux maladies, la gestion des résidus végétaux, la rotation des cultures et l'exécution de programmes de fertilisation et d'irrigation en temps opportun et à des endroits précis. Les traitements fongicides doivent débuter avant l'infection par la maladie et se poursuivre pendant toute la saison de croissance en vertu d'une stratégie de gestion de la résistance (voir **Recommandations sur**

la gestion de la résistance).

## 10.6 Zones tampons sans pulvérisation

Une zone tampon sans pulvérisation n'est PAS requis pour :

- les utilisations avec un équipement d'application manuel permis sur cette étiquette.
- un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

### Sous-groupe des légumes-tubercules et des légumes-cormes, (y compris les pommes de terre)

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requise pour protéger les :				Habitats terrestres
			habitats d'eau douce d'une profondeur:		habitats estuariens/marins d'une profondeur:		
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
<b>Pulvérisateur de grandes cultures **</b>	Sous-groupe des légumes-tubercules et des légumes-cormes		15	2	1	1	1
<b>Aérienne ***</b>	Pommes de terre	Voilure fixe	600	15	5	1	15
		Voilure tournante	325	15	3	1	10

\* Pour les pommes de terre: Si les applications sont faites par une méthode (de grandes cultures ou aérienne) toutes les applications consécutives doivent être faites avec la même méthode. Il n'est pas acceptable de mélanger les applications de grandes cultures et les applications aériennes dans la même année de calendrier.

\*\* Ne pas faire plus de 4 applications de grande culture (pour un total de 3,9 L/ha par année d'APROVIA TOP)

\*\*\* Ne pas faire plus de 2 applications par voie aérienne (pour un total de 1,9 L/ha par année d'APROVIA TOP)

**Autres cultures**

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requise pour protéger les :				
			habitats d'eau douce d'une profondeur:		habitats estuariens/marins d'une profondeur:		Habitats terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
<b>Pulvérisateur de grandes cultures</b>	Légumes-racines (sous-groupe de cultures 1B), Légumes-fruits (groupe de cultures 8), légumes-tubercules et légumes-cormes (sous-groupe de cultures 1C), cucurbitacées (groupe de cultures 9), petits fruits de plantes grimpantes (sous-groupe de cultures 13-07F)		15	2	1	1	1
	Canola (sous-groupe de cultures 20A)		5	1	1	1	0
<b>Pneumatique</b>	Petits fruits de plantes grimpantes (sous-groupe de cultures 13-07F)	En début de saison	50	25	15	5	3
		En fin de saison	40	15	5	3	2
	Fruits à pépins (groupe de cultures 11)	En début de saison	45	20	10	4	2
		En fin de saison	35	10	5	2	1
<b>Aérienne</b>	Canola	Voilure fixe	175	10	1	1	0
		Voilure tournante	175	10	1	1	0

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASABE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site [Canada.ca](https://Canada.ca).



## 10.7 Restrictions concernant les rotations des cultures

Voir le tableau suivant pour connaître les restrictions concernant la rotation des cultures :

<b>Cultures en rotation</b>	<b>Intervalle entre la dernière application d'APROVIA TOP et le semis</b>
Pommes de terre, légumes-tubercules et légumes-cormes (sous-groupe 1C) Légumes-fruits (GC 8-09) Légumes-racines (sous-groupe 1B) Cucurbitacées (groupe 9) Colza (groupe 20A) Légumes bulbes (sous-groupes de cultures 3-07A et 3-07B)	0 jours
Céréales (blé, orge, avoine, seigle, triticales) Maïs (de grande culture, sucré, à éclater et de spécialité)	60 jours
Toutes les autres cultures destinées à l'alimentation humaine et animale	6 mois ou 180 jours

## 11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

### 11.1 Légumes-racines (sous-groupe 1B)

<b>Culture</b>	<b>Légumes-racines (sous-groupe 1B)</b> <b>Liste complète des cultures:</b> betterave potagère, bardane comestible, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, raifort, persil à grosse racine, panais, radis, daïkon, rutabaga, salsifis, scorsonière, scolyme, chervis, navet
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Tache alternarienne</b> ( <i>Alternaria</i> spp.) (Répression**) <b>Blanc</b> ( <i>Erysiphe</i> spp.)
<b>Culture</b>	<b>Carotte</b>
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Tache alternarienne</b> ( <i>Alternaria dauci</i> ) (Répression**) <b>Tache cercosporéenne</b> ( <i>Cercospora carotae</i> )
<b>Dose</b>	643-967 mL/ha
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre pendant la saison de croissance à des intervalles de 7 à 14 jours.  Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Voir la section restrictions particulières.  Un volume de bouillie minimal de 150 L/ha est recommandé (application par voie terrestre).
<b>Délai d'attente avant récolte (DAAR)</b>	7 jours
<b>Restrictions particulières :</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Ne pas effectuer plus de quatre traitements par année.</li> <li>Ne pas effectuer plus que 2 traitements consécutifs avant de passer à un fongicide n'appartenant pas aux groupes 7 et 3. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court.</li> </ol> <p>**On peut s'attendre à une suppression lorsqu'Aprovia Top est appliqué à raison de 967 mL de produit/ha.</p>	

### 11.1 Légumes-tubercules et légumes-cormes (sous-groupe 1C)

<b>Culture</b>	<b>Légumes-tubercules et légumes-cormes (sous-groupe 1C)</b> <b>Liste complète des cultures —</b> Légumes-tubercules et légumes-cormes (SGC 1C) : marante, crosne du Japon; topinambour, canna comestible; souchet comestible; taro; gingembre; pomme de terre; patate douce
<b>Maladie supprimée</b>	<b>Brûlure alternarienne</b> ( <i>Alternaria solani</i> )
<b>Maladie réprimée</b>	<b>Tache brune</b> ( <i>Alternaria alternata</i> )
<b>Dose</b>	643-967 mL/ha
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements avant l'apparition des maladies et continuer tout au long de la saison, selon un intervalle de 7 à 14 jours. Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; ensuite, passer à un fongicide n'appartenant au groupe 7 ou au groupe 3. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court. Pour la <b>brûlure alternarienne</b> , utiliser la dose élevée et l'intervalle court lorsque l'infestation est forte.  Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. L'APROVIA TOP peut être appliqué par voie terrestre sur tout le sous-groupe 1C et par voie aérienne sur les pommes de terre. Voir toutes les restrictions particulières pour la quantité d'applications pour chaque méthode. Un minimum de 150 L/ha est

	recommandé pour les applications terrestres. Pour les applications par voie aérienne, un minimum de 45 L d'eau/ha est recommandé.
<b>Délai d'attente avant récolte (DAAR)</b>	14 jours
<b>Nombre maximum d'applications par année</b>	2 applications par voie aérienne 4 applications par voie terrestre
<b>Quantité maximale de produit par année</b>	1,9 L/ha par voie aérienne 3,9 L/ha par voie terrestre
<b>Restrictions particulières :</b> <ol style="list-style-type: none"><li>3. Si les applications pour les pommes de terre sont faites par une méthode (de grandes cultures ou aérienne) toutes les applications consécutives doivent être faites avec la même méthode. Il n'est pas acceptable de mélanger les applications de grandes cultures et les applications aériennes dans la même année de calendrier.</li><li>4. Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; avant de passer à un fongicide n'appartenant au groupe 7 ou au groupe 3. Se conformer à toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance avec ce produit.</li></ol>	

## 11.2 Légumes-fruits (groupe de cultures 8-09)

<b>Cultures</b>	<b>Légumes-fruits (groupe de cultures 8-09)</b> <b>Liste complète des cultures (GC 8-09) :</b> aubergines; cerises de terre; pépinos; piments (y compris le poivron, le poivre de cayenne, le poivre, les piments, les poivrons doux); tomatilles; tomates; okra
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>)</b> <b>Oïdium (<i>Oidiopsis sicula</i>)</b> <b>Tache septorienne (<i>Septoria lycopersici</i>)</b>
<b>Maladie réprimée</b>	<b>Anthraxose (<i>Colletotrichum</i> spp.)</b>
<b>Dose</b>	643-967 mL/ha
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements avant l'apparition des maladies et continuer tout au long de la saison de croissance, selon un intervalle de 7 jours, dès la première fructification pour toutes les maladies, sauf la brûlure alternarienne. Pour la brûlure alternarienne, traiter selon un intervalle de 7 à 14 jours en commençant avant l'établissement de la maladie. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Appliquer en traitement foliaire généralisé dans au moins 150 L d'eau/ha pour assurer une couverture complète.
<b>Cultures</b>	<b>Aubergine, piment et tomate</b>
<b>Maladies réprimée</b>	<b>Cercosporose (<i>Cercospora capsici</i>)</b>
<b>Dose</b>	643 mL/ha
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements avant l'apparition des maladies et continuer tout au long de la saison de croissance, selon un intervalle de 7 jours, dès la première fructification pour toutes les maladies. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Appliquer en traitement foliaire généralisé dans au moins 150 L d'eau/ha pour assurer une couverture complète.
<b>Délai d'attente avant récolte (DAAR)</b>	1 jour
<b>Quantité maximale de produit par année</b>	3,9 L/ha
<b>Restrictions particulières :</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ne pas utiliser sur des variétés dont les tomates mûres mesurent moins de 5 cm (par exemple, les tomates cerises).</li> <li>2. Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; avant de passer à un fongicide n'appartenant pas au groupe 7 ou au groupe 3. Se conformer à toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance avec ce produit.</li> </ol>	

### 11.3 Cucurbitacées (groupe de cultures 9)

<b>Cultures</b>	<b>Cucurbitacées (groupe de cultures 9)</b> <b>Liste complète des cultures (GC 9)</b> : courge cireuse; pastèque à confire; concombre (de grande culture); concombre des Antilles; gourde comestible; momordique; melons véritables (y compris le cantaloup); citrouille; courge d'été (y compris la courgette); courge d'hiver; pastèque. Y compris les cultivars ou hybrides de ces denrées
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Oïdium</b> ( <i>Sphaerotheca fuliginea</i> , <i>Erysiphe cichoracearum</i> ) <b>Alternariose et tache des feuilles</b> ( <i>Alternaria spp.</i> ).
<b>Dose</b>	761-967 mL/ha
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements avant l'apparition des maladies et continuer tout au long de la saison de croissance, selon un intervalle de 7 jours. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Appliquer en traitement foliaire généralisé dans au moins 150 L d'eau/ha pour assurer une couverture complète.
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Anthraxnose</b> ( <i>Colletotrichum orbiculare</i> ) <b>Cercosporose</b> ( <i>C. citrullina</i> )
<b>Maladie réprimée</b>	<b>Pourriture noire</b> ( <i>Didymella bryoniae</i> )
<b>Dose</b>	967 mL/ha
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements avant l'apparition des maladies et continuer tout au long de la saison de croissance, selon un intervalle de 7 jours. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Appliquer en traitement foliaire généralisé dans au moins 150 L d'eau/ha pour assurer une couverture complète. Pour supprimer la pourriture noire, utiliser 190 L d'eau/ha.
<b>Délai d'attente avant récolte (DAAR)</b>	1 jour
<b>Quantité maximale de produit par année</b>	3,9 L/ha
<b>Restrictions particulières :</b>	
1. Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; avant de passer à un fongicide n'appartenant au groupe 7 ou au groupe 3. Se conformer à toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance avec ce produit.	

#### 11.4 Fruits à pépins (groupe de cultures 11-09)

<b>Cultures</b>	<b>Fruits à pépins (groupe de cultures 11-09)</b> <b>Liste complète des cultures (GC 11-09)</b> : pommes, pommettes, nèfle du Japon, cenelles, poires et coings.
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Tavelure</b> ( <i>Venturia</i> spp.)
<b>Dose</b>	386-643 mL/ha
<b>Moment du traitement/directives</b>	<p><b>Travelure de la pomme - Calendrier de pulvérisation (protection)</b> : Appliquer selon un intervalle de 7 à 10 jours; commencer le traitement lorsque la pointe verte mesure de 6 à 13 mm (¼ à ½ pouce) ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la tavelure. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée. Poursuivre le traitement jusqu'à la post-floraison, jusqu'à ce que la menace de tavelure primaire soit complète. Pour améliorer la suppression de la tavelure des fruits, combiner le fongicide APROVIA TOP à un fongicide à action préventive homologué pour la tavelure (tels que le fongicide Allegro® 500F, le fongicide Dithane<sup>MC</sup> DG75, le fongicide Manzate® Pro-Stick<sup>MC</sup> et le fongicide Penncozeb® 75DF).</p> <p><b>Travelure de la pomme - Calendrier de pulvérisation (prévision)</b> : Utiliser un système de prévision dès le début du stade de la pointe verte. Appliquer dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes de la maladie. Effectuer un autre traitement au bout de 7 jours. Pour améliorer la suppression de la tavelure des fruits, combiner le fongicide APROVIA TOP à un fongicide à action préventive homologué pour la tavelure (tels que le fongicide Allegro 500F, le fongicide Dithane DG75, le fongicide Manzate Pro-Stick et le fongicide Penncozeb 75DF). Appliquer seulement sur les cultures figurant sur les étiquettes de chaque produit d'association. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Un minimum de 375 L/ha est recommandé pour les applications terrestres. Les directives les plus restrictives doivent être suivies.</p>

<b>Maladies supprimées</b>	<p>Oïdium (<i>Podosphaera leucotricha</i>)  Tache alternarienne (<i>Alternaria mali</i>)  Rouille grillagée (<i>Gymnosporangium juniper-virginianae</i>)  Rouille du génévrier (<i>Gymnosporangium</i> spp.)  Tache phoméenne (<i>Mycosphaerella pomii</i>)  Tache de suie (<i>Gloeodes pomigena</i>)  Moucheture (<i>Schizothyrium pomii</i>)</p>
<b>Dose</b>	643 mL/ha
<b>Moment du traitement/ directives</b>	<p>Commencer le traitement de façon préventive. Appliquer l'APROVIA TOP seul ou en combinaison avec d'autres fongicides n'appartenant aux groupes 7 et 3.  Pour la gestion de la résistance, ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; avant d'alterner avec un fongicide n'appartenant aux groupes 7 et 3.  Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Un minimum de 375 L/ha est recommandé pour les applications terrestres.</p>
<b>Délai d'attente avant récolte (DAAR)</b>	30 jours
<b>Quantité maximale de produit par année</b>	2,57 L/ha
<b>Restrictions particulières :</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; avant de passer à un fongicide n'appartenant au groupe 7 ou au groupe 3. Se conformer à toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance avec ce produit.</li> <li>2. <b>NE PAS</b> se rendre sur les sites traités ni permettre à quiconque de s'y rendre tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.</li> </ol>	

### 11.5 Petits fruits de plantes grimpantes (sous-groupe de cultures 13-07F)

<b>Cultures</b>	<b>Petits fruits de plantes grimpantes (sous-groupe de cultures 13-07F)</b> <b>Liste complète des cultures (SGC 13-07F)</b> : groseilles à maquereau, raisins, fruits de schizandre et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Blanc</b> ( <i>Erysiphe</i> spp., <i>Sphaerotheca</i> spp., et <i>Uncinula necator</i> )
<b>Dose</b>	643 mL/ha
<b>Moment du traitement/directives</b>	Pour le blanc, commencer au débourrement et appliquer selon un intervalle de 11 à 21 jours. Utiliser l'intervalle le plus court lorsque les conditions sont davantage favorables aux maladies. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Un volume de pulvérisation minimal de 150 L/ha est recommandé.
<b>Délai d'attente avant récolte (DAAR)</b>	21 jours
<b>Quantité maximale de produit par année</b>	3,9 L/ha
<b>Restrictions particulières :</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur <i>V. labrusca</i>, les hybrides de <i>V. labrusca</i> et d'autres hybrides n'appartenant pas à l'espèce <i>Vinifera</i> et dont la sensibilité n'est pas connue, l'utilisation d'APROVIA TOP seul ou en mélange avec des produits qui peuvent accroître l'absorption (adjuvants, engrais foliaires) peut provoquer une brûlure des feuilles ou d'autres effets phytotoxiques.</li> <li>2. Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; avant de passer à un fongicide n'appartenant pas au groupe 7. Se conformer à toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance avec ce produit.</li> </ol>	

### 11.6 Colza (sous-groupe de cultures 20A)

<b>Culture</b>	<b>Colza (sous-groupe de cultures 20A)</b> <b>Liste complète des cultures (GC 20A)</b> : bourrache, canola, crambé, saliquier, vipérine, lin, caméline, vélar d'Orient, lesquerelle, lunaire, limnanthe, asclépiade, graine de moutarde, radis oléagineux, pavot, colza (canola), sésame, julienne des dames et cultivars et/ou hybrides de ces denrées
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Jambe noire</b> ( <i>Leptosphaeria masculans</i> )
<b>Dose</b>	643-967 mL/ha
<b>Moment du traitement/directives</b>	Appliquer au stade de la rosette entre la 2 <sup>e</sup> feuille vraie et montée en graines. Un minimum de 200 L/ha est recommandé pour les applications terrestres. Pour les applications par voie aérienne sur le canola, un minimum de 45 L d'eau/ha est recommandé.
<b>Délai d'attente avant récolte (DAAR)</b>	30 jours
<b>Quantité maximale de produit par année</b>	0,967 L/ha
<b>Restrictions particulières :</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ne pas faire brouter la culture de colza traitée ou récolter comme fourrage.</li> </ol>	



## 12.0 USAGES LIMITÉES

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

### 12.1 Ginseng

<b>Culture</b>	<b>Ginseng</b>
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Alternariose (<i>Alternaria panax</i>)</b>
<b>Dose</b>	643 - 967 mL/ha
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements dès la levée et répéter tous les 10 à 14 jours lorsque les conditions météorologiques sont favorables. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha est recommandé. Augmenter les volumes d'eau à mesure que la densité du couvert s'accroît.
<b>Délai d'attente avant récolte (DAAR)</b>	14 jours
<b>Quantité maximale de produit par année</b>	3,9 L/ha
<b>Restrictions particulières :</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; ensuite, passer à un fongicide n'appartenant pas au groupe 7 et au groupe 3. Se conformer à toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance avec ce produit.</li> <li>2. NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT PAR VOIE AÉRIENNE.</li> </ol>	

## 12.2 Oignon bulbe (sous-groupe de culture 3-07A) et oignon vert (sous-groupe de culture 3-07B)

<b>Cultures</b>	<b>Oignon bulbe (sous-groupe de culture 3-07A) et oignon vert (sous-groupe de culture 3-07B)</b> <b>Liste complète des cultures</b> Oignon, bulbe : hémérocalle, bulbe ; fritillaire; ail (bulbe, d'Orient, rocambole); lis; oignon (bulbe, de Chine [bulbe], perle, patate [bulbe]; échalote, bulbe. Oignon vert : ciboulette (chinoise, feuilles fraîches chinoises, feuilles fraîches) ; Elegans hosta; Fritillaria; Kurrat ; le poireau de dame; Poireau; Oignon (botte de Beltsville, frais, vert, macrotige, cime des arbres, cime galloise); Échalote, feuilles fraîches; poireau sauvage.
<b>Maladies supprimées</b>	<b>Tache pourprée (<i>Alternaria porri</i>) et rouille de l'ail (<i>Puccinia allii</i>)</b>
<b>Maladie réprimée</b>	<b>Brûlure des feuilles <i>Stemphylium</i> (<i>Stemphylium vesicarium</i>)</b>
<b>Méthode d'application</b>	Application foliaire
<b>Dose</b>	967 mL/ha
<b>Moment du traitement/directives</b>	Commencer les traitements lorsque les plants ont atteint de 5 à 10 centimètres de hauteur ou lorsque les conditions deviennent favorables au développement des maladies. Traiter à des intervalles de 7 à 14 jours. Utiliser l'intervalle plus court lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.  Appliquer aux doses indiquées dans de 150 (minimum) à 600 L d'eau à l'hectare.  Le fongicide APROVIA est recommandé si l'on n'effectue pas de traitement contre la tache pourpre.
<b>Délai d'attente avant récolte (DAAR)</b>	7 jours
<b>Quantité maximale de produit par année</b>	2,9 L/ha/année aux sous-groupe d'oignon ver 3,9 L/ha/année aux sous-groupe de bulbe oignons
<b>Restrictions particulières:</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. NE PAS appliquer par voie aérienne.</li> <li>2. Après 2 traitements consécutifs, passer à un fongicide n'appartenant pas au groupe 7. Respecter l'ensemble des précautions, des restrictions et des directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance.</li> </ol>	

## 13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, APROVIA TOP, contient un fongicide au groupe 7 (classe des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase [SDHI]) et contient un fongicide au groupe 3. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au benzovindiflupyr et d'autres fongicides du groupe 7, et au difénoconazole et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :**

Dans la mesure du possible, alterner le benzovindiflupyr ou d'autres fongicides du groupe 7 et le difénoconazole ou d'autres fongicides du groupe 3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Bien que le fongicide APROVIA TOP contienne deux ingrédients actifs, le benzovindiflupyr et le difénoconazole, pour certaines maladies, il se peut que seul un des ingrédients actifs soit efficace contre l'agent pathogène responsable. Des stratégies appropriées de gestion de la résistance devraient être respectées dans le cadre de n'importe quel programme d'application des pesticides, y compris l'alternance du fongicide APROVIA TOP avec des fongicides autres que ceux des groupes 7 et 3.

Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs, sauf indication contraire dans la section portant sur la culture.

NE PAS appliquer à des doses inférieures à celles recommandées sur l'étiquette.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à APROVIA TOP chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visiter le [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

**Limites d'application et délai d'attente avant la récolte**

<b>Culture</b>	<b>Dose maximale de produit/ha/traitement (mL/ha)</b>	<b>Total maximum (L/ha/saison)</b>	<b>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) (jours)</b>	<b>Intervalle minimal entre les traitements (jours)</b>
Légumes-racines (SGC 1B)	967	3,9	7	7
Légumes-tubercules et légumes-cormes (SGC 1C)	967	3,9	14	7
Légumes-fruits (GC 8-09)	967	3,9	1	7
Cucurbitacées (GC 9)	967	3,9	1	7
Fruits à pépins (GC 11-09)	643	2,57	30	7
Petits fruits et de plantes grimpantes (SGC 13-07F)	643	3,9	21	7
Canola (SGC 20A)	967	0,967	30	S.O.
Ginseng	967	4	14	14
Oignon bulbe (SGC 3-07A) et oignon vert (SGC 3-07B)	967	0,967	7	7 - 14

\*Pour des cultures particulières d'un groupe et les modes d'emploi, consulter le mode d'emploi particulier.

APROVIA® et SOLATENOL® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.  
Allegra®, Dithane<sup>MC</sup>, Manzate®, Penncozeb® et Pro-Stick<sup>MC</sup> sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.